Mode d'emploi

Le Plan *paysage et biodiversité*, c'est quoi ?

Les premiers plans de paysage sont nés dans les années 60, ils servaient de documents d'orientation aux plans d'occupation des sols. Mais c'est réellement au début des années 90 qu'ils se sont développés grâce notamment à la loi paysage de 1993 et à la circulaire du 21 Mars 1995 du ministère de l'environnement qui crée officiellement les *Plans Paysage*. Aujourd'hui, le document de référence est la *Convention européenne du paysage* signée à Florence en 2006 et qui introduit notamment la notion de patrimoine « social ».

En 2008, le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse élabore un plan paysage expérimental sur le plateau de Limours réalisé par un groupe d'étudiants de l'Ecole National Supérieure du Paysage de Versailles. A l'occasion de l'élaboration de sa nouvelle charte (2011-2023), le Parc introduit l'objectif de couvrir l'ensemble du territoire du Parc par des Plans *Paysage et Biodiversité* (PPB).

Le Plan *Paysage et Biodiversité* est un outil de planification qui a pour objectif d'aider les communes à intégrer la dimension paysagère et les enjeux de la biodiversité dans les documents d'urbanisme et leurs aménagements.
A noter que si les plans paysages ont été mis en place dans de nombreux territoires et en France, c'est la première fois qu'un Plan *Paysage ET Biodiversité* est élaboré.

Pourquoi une telle étude ?

Parce que le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse doit répondre à un certain nombre de défis et notamment celui de l'urbanisation dans un territoire soumis à une forte pression foncière. Le Parc a souhaité proposer un outil qui permette d'intégrer les enjeux du paysage et de la biodiversité dans les choix d'aménagement des communes afin que celles-ci puissent préserver leur cadre de vie tout en répondant aux impératifs du développement local.

On retrouve cet objectif dans la nouvelle charte du Parc : « Le paysage, porteur de l'identité du territoire, est le produit du patrimoine naturel et du patrimoine culturel, de la nature et des activités humaines. C'est pourquoi il est envisagé de croiser les regards et les compétences pour traiter simultanément les problématiques de paysage et de biodiversité.[...] Pour ce faire, l'élaboration des plans *Paysage et Biodiversité* à l'échelle de chacune des entités paysagères et écologiques, semble pertinente. Par une approche intégrée et concertée, ils identifient les objectifs et les préconisations d'aménagement et de gestion des trames écologiques et paysagères, des axes de vue, de la gestion de l'eau, d'intégration des constructions et du cadre de vie. »



Quelques chiffres

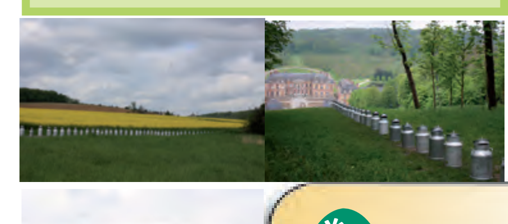
1 seul plan *Paysage et Biodiversité* en France : Celui des vallées de l'Yvette !

3000 personnes qui ont participé aux «Saisons du paysage», évènements public de sensibilisation au paysage et à la biodiversité.

33 partenaires associés à l'élaboration du document.

4 réunions thématiques autour des enjeux principaux. Autant d'occasions d'échanger et de partager les expertises et sensibilités autour de ces sujets

216 bidons qui ont traversés le Parc en mai 2012 à l'occasion de la restitution du PPB !



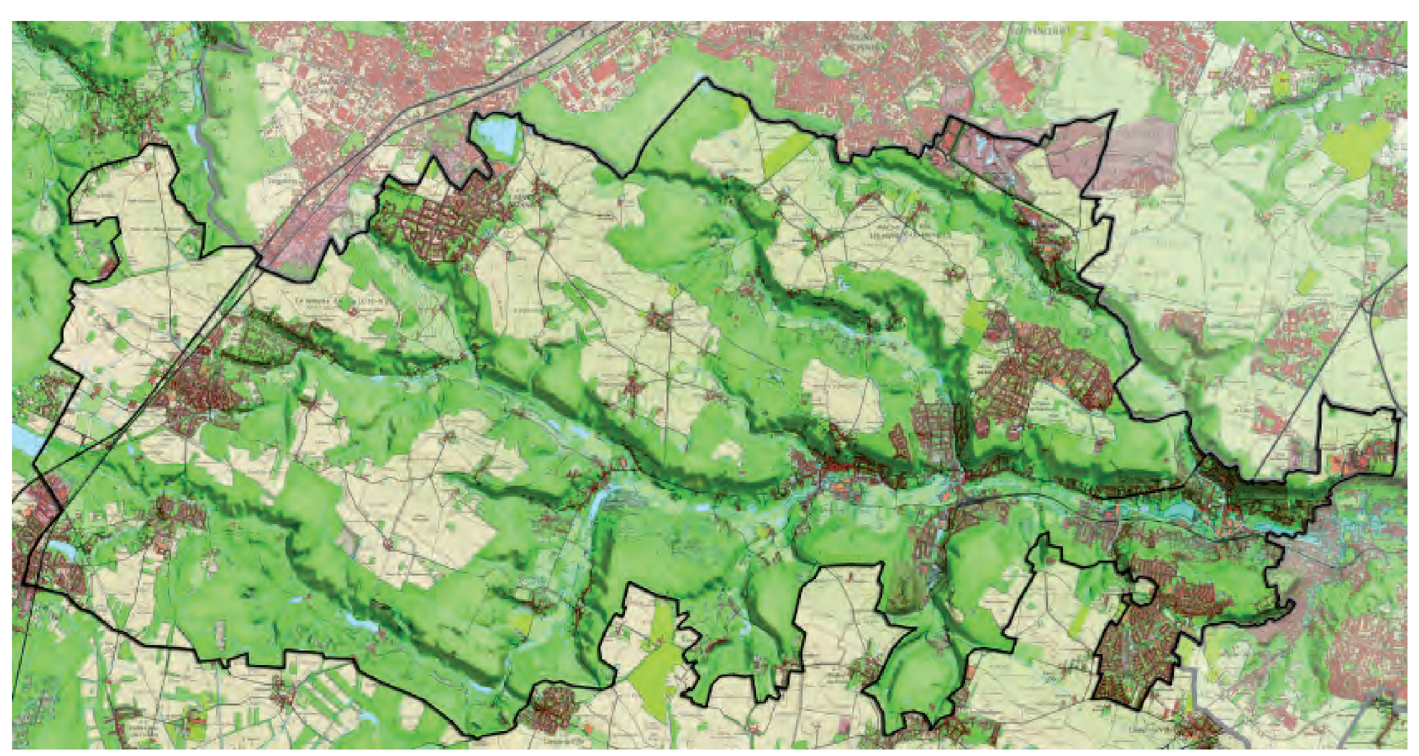




Plan paysage et biodiversité des Vallées de l'Yvette

Sur quel territoire ?

Les 16 communes des vallées de l'Yvette : Auffargis, Cernay-la-Ville, Châteaufort, Chevreuse, Choisel, Dampierre-en-Yvelines, Gif-sur-Yvette, Le Mesnil-St-Denis, Les Essarts-le-Roi, Levis-St-Nom, Magny-les-Hameaux, Milon-la-Chapelle, St-Forget, St-Lambert-des-Bois, St-Rémy-lès-Chevreuse, Senlisse.



Les vallées de l'Yvette

De quoi est composé le PPB ?

Un argumentaire

- Il s'agit de mieux connaître et comprendre le territoire étudié à travers ses caractéristiques et dynamiques environnementales et paysagères. Y sont énoncés les 4 enjeux concernant les vallées de l'Yvette: l'enrichissement des espaces de nature, le développement d'espaces agricoles vivants et dynamiques, l'encouragement d'un développement urbain respectueux des paysages, la mise en place de mobilités adaptées aux besoins contemporains.

Un document d'orientation et ses fiches-actions

- A partir des enjeux exprimés dans l'argumentaire sont proposées 4 grandes orientations : pour des paysages de nature révélés à nouveau, pour une diversification des paysages agricoles, pour une urbanisation plus respectueuse de son contexte, pour une plus grande simplicité de déplacement au quotidien. Chaque orientation comprend des fiches-actions permettant de proposer des solutions opérationnelles.

4 plans-guides

- Les plans-guides permettent d'illustrer à une échelle locale certains enjeux énoncés dans l'argumentaire et le document d'orientation de manière concrète, en prenant appui sur des exemples d'intentions de projet, reproductibles sur d'autres communes de l'entité paysagère concernée.

16 déclinaisons communales

- Ce sont des documents cartographiques de synthèse sur lesquels sont reportés l'ensemble des enjeux en termes de paysage et de biodiversité à l'échelle de la commune. Ces déclinaisons communales seront intégrées dans le SIG du Parc, permettant de consulter ces données et de les intégrer directement dans les documents d'urbanisme (PLU).

Comment faire du PPB un outil opérationnnel ?

Pour que le PPB ne soit pas juste une étude mais qu'il soit vraiment utilisé comme un document opérationnel, il est nécessaire que celui-ci soit intégré à la fois dans les documents d'urbanisme d'urbanisme mais aussi dans les différents projets d'aménagement dans lesquels chaque acteur du territoire est impliqué.

- **Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)** : A l'occasion de leur élaboration, il est pertinent d'intégrer les enjeux du PPB à ces documents de planification. On peut retrouver les enjeux cartographiés du PPB dans les cartes d'orientation du PADD du SCoT et inclure des prescriptions en faveur de la protection des éléments paysagers dans le Document d'Orientation et d'Objectif.

- **Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)** : Outil prospectif à plusieurs dimensions, il donne une suite aux propositions du PPB. On peut reprendre les grands enjeux énoncés ainsi que la carte de la déclinaison communale dans l'état initial de l'environnement, et les intégrer dans le PADD et les orientations d'aménagements. C'est l'occasion d'une prise de conscience que le paysage n'est pas seulement un existant qu'il s'agit de protéger mais qu'il peut être à la base d'un véritable projet de territoire.
Le PLU peut aussi être l'occasion, à travers le règlement de zonage, d'intégrer de manière prescriptive des éléments du PPB donnant à celui-ci une dimension opérationnelle intéressante et concrète : protection d'éléments paysagers et de cônes de vues à l'aide de l'article L123-1-5 7°, implantations et hauteurs des nouveaux bâtiments en fonction des enjeux paysagers identifiés, prescriptions paysagères à l'article 13, prescriptions pour des clôtures compatibles avec les continuités écologiques à l'article 11, etc. La déclinaison communale peut également être annexée à titre informatif au PLU.
Le PLU intercommunal sera également un bon outil pour résoudre ces questions du paysage et de biodiversité car en s'affranchissant des limites territoriales habituelles, ils permettent d'avoir une approche plus global du territoire.



Extrait du PADD de Bazoches-sur-Guyonne
Intégration de la question des cônes de vue dans un PADD

- **Les projets d'aménagement** : Principes d'action et intentions de projet sont proposés dans le document d'orientation et ses fiches actions mais aussi dans les différents plans-guides. On peut s'en inspirer au moment d'élaborer des projets d'aménagement.

Pensez à transmettre le PPB à vos partenaires lors de l'élaboration de vos documents d'urbanisme : aménageurs, maîtres d'oeuvre, porteurs de projets, DDT, CAUE, Chambre de Commerce et d'Agriculture, Ré-

Vous avez un projet ? Le Parc naturel régional est là pour vous accompagner

Les missions techniques du Parc peuvent vous accompagner pour mener des projets communaux ou intercommunaux. Il peut s'agir :
- d'un avis sur un projet que vous avez à instruire,
- de conseils sur un projet en cours,
- d'orientations sur un projet à venir,
- de soutien sur le montage d'un projet,
- de subventions pour l'étude ou la réalisation d'un projet…

D'autres partenaires peuvent être sollicités : les CAUE, l'ABF, l'inspecteur des sites, la DDT, les associations…

Exemple d'accompagnement du Parc suite au PPB :



Identification d'arbres à abattre pour ouvrir un point de vue à Levis-Saint-Nom

Ils ont dit :

« L'intérêt du PPB, c'est, sous l'angle du paysage et de la biodiversité, de disposer d'un outil pour les communes qui n'ont pas forcément l'ingénierie ou les moyens de mettre en place quelque chose de comparable». *Stéphanie Meurger, présidente de la commission Architecture/ Urbanisme / Paysage et élue référente du PPB*

«Cette étude a permis d'approfondir les enjeux liés à la gestion des espaces, afin de les rendre harmonieux car les composantes d'un paysage sont multiples et fragiles. L'étude doit nous permettre de réaliser des applications concrètes mais est également un outil pédagogique qui permet de soutenir telle ou telle politique». *Dominique Bavoil, adjoint au maire de St-Rémy-lès-Chevreuse et élu référent du PPB*

Lexique

Paysage : Partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. (Source: *Convention européenne du paysage* signée à Florence en 2000)

Biodiversité : La biodiversité, contraction de biologique et de diversité, représente la diversité des êtres vivants et des écosystèmes : la faune, la flore, les bactéries, les milieux mais aussi les races, les gènes et les variétés domestiques. (Source: Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie)

Trame Verte et Bleue (TVB): Issue du Grenelle de l'Environnement, la Trame verte et bleue a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en assurant la préservation et la remise en état des continuités écologiques. Cette démarche vise à mettre en place un réseau écologique national pour permettre aux espèces animales et végétales de circuler, s'alimenter, se reproduire et se reposer. (Source: PNR d'Armorique)